

Beauraing, le

19 SEP. 2024



VILLE DE
BEAURAING

Au cœur de nos campagnes

Maître DOÏCESCO Paul-Alexandre
Notaire
Rue de Charleville, 7
5575 GEDINNE.

713 - 23/08/24

Concerne : Section de : JAVINGUE- Rue des Ardennes
Bien cadastré section A n° : 1312 E- 12 a 49
Nos références : Urb / 29761 / Informations notariales
Vos références : 00-00-5492/001- MMM- Acte [REDACTED]
Dossier traité par : Mr MOTTE Maxime
Dossier traité par J. BELOT - Code CDU : 1.777.81

Maître DOÏCESCO,

Suite à votre estimée du **13 août 2024 (reçue au service urbanisme le 14 août 2024 et l'entretien avec votre collaborateur en charge du dossier)** relative à l'objet sous rubrique, nous avons l'honneur de vous transmettre, en annexe, les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement Territorial en vigueur.

Le bien en cause est également repris en zone d'assainissement **COLLECTIF** au PASH le long de la voirie régionale RN 981.

Ce bien est situé à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré et à moins de 200 mètres d'une vue remarquable. Ce bien est également situé à 50 mètres du ruisseau non navigable de 2^{ème} catégorie dénommé : « L'Illeau n° 13029 et repris à l'Atlas des Cours d'Eau de l'ancienne Commune de JAVINGUE-SEVRY.

Cette parcelle est reprise en aléas faibles et moyens par débordement aux cartes des risques d'inondations en notre possession.

Nous vous informons également que le Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal du 11 septembre 2013, situe ce bien en « Quartier d'habitat de faible densité 1-5 » ; « Périmètre de maintien ou de formation du paysage 7-2 » et « Périmètre d'espace vert tampon 7-5 ».

Le Collège Communal précise également qu'à sa connaissance, il n'existe pas de servitude publique de passage sur le bien en cause. Néanmoins, cette méconnaissance n'implique pas nécessairement qu'une telle servitude n'existe pas.

Nous vous informons également que le Guide Communal d'Urbanisme adopté par décision du Conseil Communal du 26 juin 2023 et approuvé en date du 15 décembre 2023 par Arrêté Ministériel, situe ce bien en « Aire Résidentielle ».

Nous annexons la copie du permis d'urbanisme délivré par le Collège Communal en séance du 08 octobre 2019 et visant la construction de quatre maisons unifamiliales mitoyennes par bloc de deux. A noter que cette même Assemblée n'a en fait autorisé que trois logements, l'un étant supprimé car situé le plus proche du ruisseau évoqué ci-avant. (Dossier : BC201900067)

Nous annexons la copie du permis d'urbanisme délivré SUR RECOURS PAR LE MINISTRE et visant la construction d'une habitation unifamiliale. (Dossier : BC202100096)

Nous annexons également les copies de la recevabilité de DEUX Classe 3 par le Collège Communal du 03 novembre 2020 et visant l'installation et l'exploitation de deux dépôts de gaz propane en deux réservoirs enterrés d'une capacité de 2400 litres (Dossiers : E3202000097 et E3202000098 JB). Expiration le 03 novembre 2030.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout autre renseignement utile, nous vous saurions gré de bien vouloir nous virer la somme de **81,25 € de taxe** sur notre compte bancaire BELFIUS **BE 08 0910 0052 2213**.

Cette somme représente le montant de la redevance communale sur la délivrance de renseignements administratifs suite à la décision du Conseil Communal du 16 septembre 2019 (50 € de taxe pour la 1^{ère} parcelle ou groupe de 5 parcelles contigües augmenté de 10 € par parcelle supplémentaire ou nouveau groupe de 5 parcelles contigües + 31,25 € de photocopies).

La mention suivante est à indiquer sur votre virement : « URB / JB- 29761 ».

Copie de la présente est transmise à notre service Finances pour recouvrement.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions d'agréer, Maître DOÏCESCO, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Denis JUILLAN

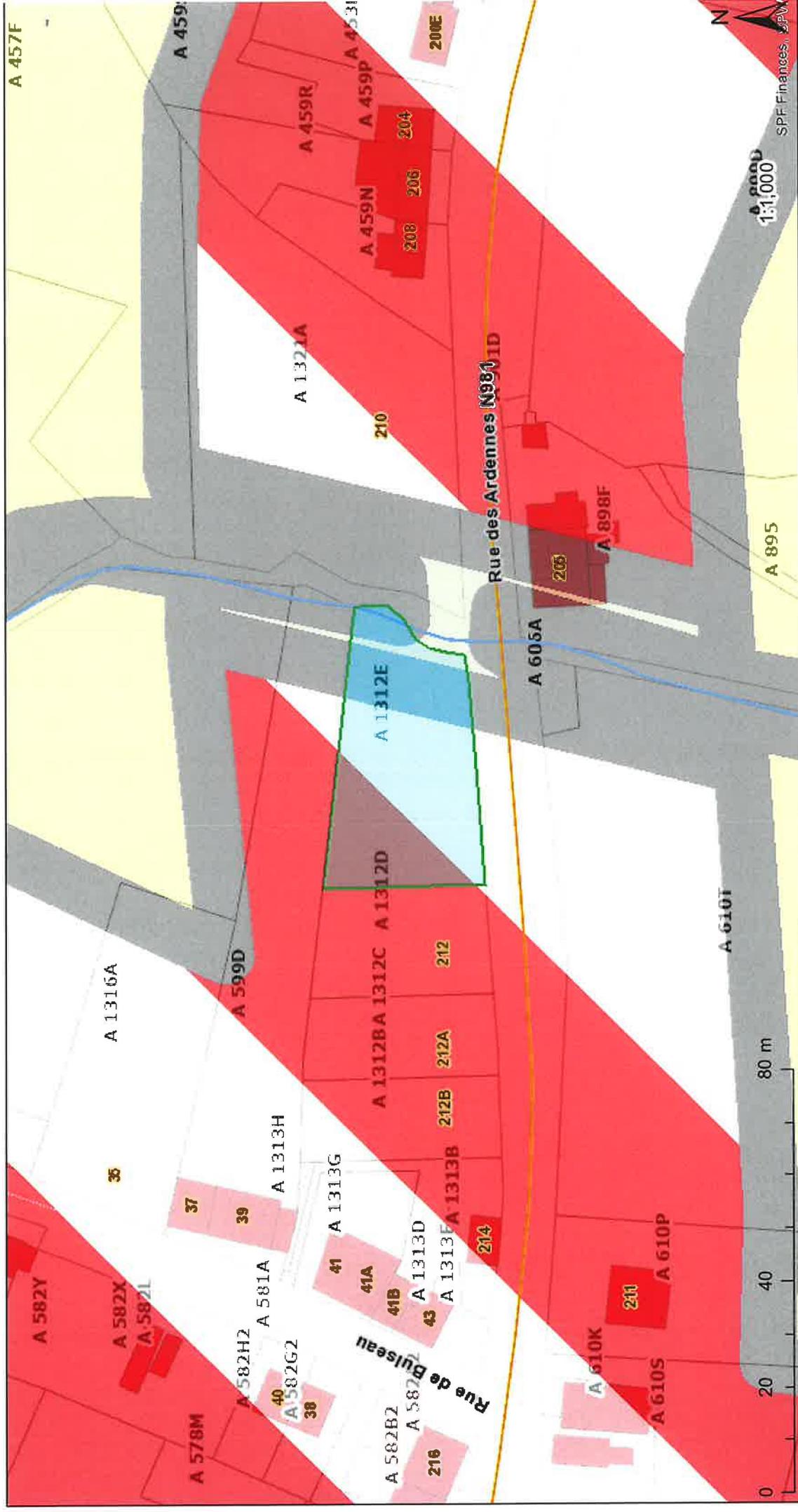


Le Bourgmestre

Marc LEJEUNE

*Votre correspondant : Jacques BELOT – Employé d'administration • Service Urbanisme • Les jours ouvrables : le lundi de 9 à 12 h ; du mardi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 h à 16 h. Permanences le mardi jusque 18 h et le samedi matin de 9 à 12 h
Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING • Tél 082/71.00.64 - Fax 082/71.00.67 • email :*

localisation



Auteur: Jacques BELOT

Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_opendata_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence/default/files/Licence_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Date: 10/09/2024

Enquête notaire

Parcelle concernée	Division: BEAURAING 2 DIV/JAVINGUE/ Section: A Numéro: A 1312 E INS: 91013 Surface calculée: 12.5 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Plan de secteur	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> BEAURAING-GEDINNE 3 Zone(s) d'affectation: Espaces verts (18% soit 2.21 ares) Plan d'eau (1% soit 0.07 ares) Habitat à caractère rural (82% soit 10.22 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 91013-RMR-0001-01 Libellé: Beauraing Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 91013-REP-0001-01 Libellé: Beauraing Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 91013-RCB-0001-01 Libellé: Règlement concernant la prévention des incendies dans les salles de danse Historique dossier: arrêté du 24/08/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: Ici
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Oui
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)

Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Oui A 50 mètres: Oui Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	Aléa moyen Classement: Aléa moyen par débordement Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non

Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 12.5 ares)
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 10/09/2024 14:13**